



21 janvier 2014

(14-0297)

Page: 1/1

Comité des sauvegardes

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS, RÉGLEMENTATIONS ET PROCÉDURES
ADMINISTRATIVES RELATIVES AUX MESURES
DE SAUVEGARDE**

GAMBIE

La communication ci-après, datée du 14 janvier 2014, est distribuée à la demande de la délégation de la Gambie.

Conformément à l'article 12:6 de l'Accord sur les sauvegardes, le gouvernement de la Gambie notifie que la Gambie n'a aucune loi, réglementation ou procédure administrative relative aux mesures de sauvegarde.